

HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS TICE EN COLLÈGE

INSPECTION PÉDAGOGIQUE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

A. Que disent les programmes du collège ?

Cf. Bulletin officiel spécial n°6 du 28 août 2008

« Les trois enseignements de l'histoire, de la géographie et de l'éducation civique contribuent à l'acquisition des grandes compétences de ce socle commun, tout particulièrement en ce qui concerne la culture humaniste et les compétences sociales et civiques, mais aussi pour celles qui sont transversales (maîtrise de la langue, autonomie et initiative, techniques de l'information et de la communication) ainsi que pour la culture scientifique et technologique avec laquelle de nombreuses convergences sont possibles.

Les techniques de l'information et de la communication doivent, chaque fois que possible, être mises à contribution pour conduire la recherche, l'exploitation et le travail critique sur les documents. »

Histoire : « utilisation des technologies de l'information et de la communication pour ce travail documentaire chaque fois que possible ».

Géographie : « Les systèmes d'information géographiques (SIG) sont désormais d'une utilisation courante (carte routière en ligne, systèmes de positionnement, images satellitaires, etc.). Les élèves doivent en apprendre l'usage et en acquérir l'intelligence. Ils constituent des outils privilégiés tant au service de l'acquisition de connaissances que de la pratique de l'approche géographique. ».

Éducation civique : « Ils (les élèves) sont formés et éduqués à l'analyse de situations de la vie quotidienne et des enjeux politiques, par la mobilisation et l'utilisation des connaissances acquises. Ils sont initiés aux méthodes d'enquête et de recherche, à la sélection et à l'analyse de l'information, au travail avec les technologies de l'information et de la communication, à l'argumentation écrite et orale pour préparer au débat. ».

B. Quels équipements pour quels usages ?

1/ Intégrer les TICE dans sa pratique d'enseignement

Utilisation en classe par le professeur

- ▲ Vidéoprojection de documents d'étude : œuvre d'art, films documentaires, photographie de paysage, manuels numériques, bandes son, diaporamas réalisés par l'enseignant, etc.
- ▲ Projection du « travail-papier » d'un élève : carte, croquis, récit... à l'aide d'un visualiseur. Le visualiseur est un outil souvent considéré comme la version numérique du rétroprojecteur : il s'agit d'une caméra montée sur un bras articulé ou flexible, avec pour fonctions de prendre des images, de textes, d'objets fixes ou en mouvement, mais aussi les documents du manuel en l'absence du manuel numérique... Les images sont ensuite affichées par le biais d'un vidéoprojecteur).

Utilisation en classe par le professeur ou par un voire plusieurs élèves (qui « passent au clavier » ou au tableau)

- ▲ Saisie de la trace écrite d'un élève et projection. Cela peut se faire du bureau du professeur ou de n'importe quel bureau avec un clavier sans fil ou une tablette graphique ou numérique ou en exploitant un ;

- ♣ Intervention à l'oral d'un ou plusieurs élèves s'appuyant sur un support numérique (diaporama, blog, document multimédia type didapages, carte mentale, etc.) ;
- ♣ Manipulation d'un SIG. Cela peut se faire du bureau du professeur ou de n'importe quel bureau avec un clavier sans fil ou une tablette graphique ou numérique ;

Tous ces usages peuvent s'appuyer sur l'exploitation d'un TBI (tableau blanc interactif aussi appelé TNI pour tableau numérique interactif) ou VPI (Vidéoprojecteur interactif) : outil permettant de faire réaliser différents exercices directement depuis le tableau (à l'aide du doigt ou d'un stylo spécial) en exploitant, grâce aux outils proposés par le logiciel associé, les données et logiciels accessibles depuis un ordinateur sans passer par le clavier et la souris (exemple en géographie : travailler sur l'association carte et photographie).

Une autre démarche ponctuelle peut être l'utilisation par les élèves d'ordinateurs en fond de classe, fixes ou nomades, autant que de besoin. On peut également dédier un ou plusieurs ordinateurs à la recherche documentaire avec ou sans internet en y installant des CD-Rom de dictionnaires, d'encyclopédies, de musées virtuels, de logiciels spécifiques HG, etc. Les CDI possèdent parfois des licences permettant d'installer ces produits pédagogiques pour plusieurs postes.

2/ Exercer son métier dans un environnement numérique de travail (ENT)

- ♣ Remplir le cahier de texte numérique (obligation institutionnelle) ;
- ♣ Saisir notes et appréciations ;
- ♣ Suivre l'acquisition des compétences du Socle et leur validation ;
- ♣ Communiquer (webmail : <https://webmail.ac-rennes.fr>) ;
- ♣ Consulter la vue Métier HG-EC ;
- ♣ Participer au travail collaboratif de sa discipline en proposant des ressources à la publication ;
- ♣ Accéder au catalogue du CDI ;
- ♣ Partager sur une plate-forme Moodle d'apprentissage en ligne (suivant les établissements).

3/ En résumé

- ♣ Équipement à minima d'une salle d'HG : ordinateur complet relié à internet à haut débit + vidéoprojecteur (+ écran ou tableau blanc) + enceintes ;
- ♣ Équipement souhaitable d'une salle d'HG : ordinateur complet relié à internet à haut débit + vidéoprojecteur + TBI (ou VPI) + enceintes + visualiseur + « quelques postes nomades ». Clavier et souris wifi pour le poste professeur et/ou tablettes numériques permettent une meilleure interactivité en facilitant l'intervention des élèves.

Pour toute commande d'équipement, nous vous conseillons fortement de vous adresser à votre référent TICE, et de choisir un produit retenu par le marché académique (<http://intra.ac-rennes.fr> puis Ressources informatiques > Marché académique). Ces produits ont en effet été validés pour fonctionner sur les réseaux installés dans les établissements. Vous faciliterez ainsi l'installation et l'entretien de ces équipements par le SERIA (SERvice Informatique Académique).

L'équipement, s'il est nécessaire, n'est pas suffisant : un dispositif de maintenance efficace et rapide est essentiel au bon fonctionnement et donc à l'utilisation fréquente de ces équipements. N'hésitez pas à signaler toute panne au référent TICE de votre établissement ou directement à la plate-forme d'assistance en ligne ECARE par formulaire (<http://assistance.ac-rennes.fr>) ou par mél (assistance@ac-rennes.fr)